

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

BREVET

POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ENSEIGNANT DE LA CONDUITE AUTOMOBILE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

conformément aux dispositions de l'article R. 212-3 du Code de la route
le brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite
automobile et de la sécurité routière
mention obtenu à la session de 2003
est décerné à **Melle Dounia SLIMANI**
né(e) le 25.05.1981 à MIGNENNES (89)

N.B. - Le présent diplôme n'est délivré qu'en un seul exemplaire.
Il est classé au niveau IV, Code NSF 333 t, dans la liste d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technique.

Signature et cachet de l'autorité,

Le Préfet de la Région Île-de-France
et de la Région Centre-Val de Loire
et de la Région Rhône-Alpes



Fait à Nancy

le 13.06.2003

Le Préfet du département
de Meurthe et Moselle

Signature de l'impétrant,



N° 35477